

Élection du Président de la République 2012

Communiqué

Décision du 19 mars 2012 arrêtant la liste des candidats à l'élection du Président de la République

Le 19 mars 2012, en application de l'article 3 de la loi du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel, le Conseil constitutionnel a arrêté la liste des candidats à l'élection présidentielle.

A cette fin, il a enregistré et contrôlé les présentations (« parrainages ») reçues entre le 22 février et le 16 mars (à 18 h) et procédé aux vérifications légales.

Conformément à la règle, l'ordre dans lequel apparaissent les noms sur cette liste a été tiré au sort.

La liste arrêtée est la suivante :

- *Mme Eva JOLY*
- *Mme Marine LE PEN*
- *M. Nicolas SARKOZY*
- *M. Jean-Luc MÉLENCHON*
- *M. Philippe POUTOU*
- *Mme Nathalie ARTHAUD*
- *M. Jacques CHEMINADE*
- *M. François BAYROU*
- *M. Nicolas DUPONT-AIGNAN*
- *M. François HOLLANDE*